

BE-A0525_724043_807592_FRE

Inventaire des archives de la Commune
d'Hastière-par-Delà. Dépôt 2023 ((1834)
1888 - 1976 (1979))



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	8
Archives.....	9
Historique.....	9
Acquisition.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Conseil communal et Collège des bourgmestre et échevins.....	11
Finances et fiscalité.....	11
Patrimoine.....	12
État civil.....	12
Population.....	12
Élections.....	13
Affaires militaires.....	13
Travaux publics.....	14
Bienfaisance ou assistance publique.....	14
Langues et écriture des documents.....	14
Sélections et éliminations.....	14
Accroissements / compléments.....	15
Mode de classement.....	15
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Généralités.....	17
1 - 3 Registres aux délibérations du Conseil communal. 1915-1976.....	17
II. Organisation et personnel.....	18
6 - 11 Dossiers individuels du personnel. 1923, 1945-1976.....	18
10 - 11 Bibliothécaires. 1960-1962, 1965-1976.....	18
III. Patrimoine.....	19
15 - 16 Dossiers relatifs aux acquisitions. 1919, 1965-1968.....	19
17 - 22 Dossiers relatifs à l'acquisition d'emprises. 1924-1970.....	19
17 - 18 Chemin n° 1. 1924, 1926-1927, 1940-1952, 1957.....	19
23 - 28 Dossiers relatifs aux ventes de bois, taillis et futaies. 1921-1947, 1951-1976.....	19
32 - 34 Dossiers relatifs aux aliénations. 1958-1960, 1966-1967.....	20
IV. Finances et fiscalité.....	21
A. Comptabilité du secrétariat.....	21
37 - 39 Budgets annuels. 1952-1968, 1970-1976.....	21
B. Comptabilité du receveur.....	21
45 - 47 Comptes annuels. 1952-1976.....	21
48 - 52 Pièces justificatives aux comptes. 1956, 1962, 1968, 1974, 1976.....	21
54 - 75 Grands-livres des recettes et des dépenses. 1952-1955, 1957-1961,	

1963-1967, 1969-1976.....	22
C. Impositions et taxes communales.....	23
76 - 80 Dossiers relatifs aux taxes communales. 1950-1976.....	23
81 - 84 Rôles de taxes communales. 1951-1960, 1962-1975.....	24
D. Dépôt de l'Administration du Cadastre.....	24
V. État civil.....	25
90 - 91 Dossiers relatifs aux concessions de sépulture. 1919-1976.....	25
VI. Population.....	26
A. Registres et mouvements de la population.....	26
92 - 95 Registres de la population. 1921-1970.....	26
96 - 97 Index des registres de la population. 1921-1930, 1961-1970.....	26
98 - 102 Registres des entrées et sorties. 1921-1976.....	26
98 - 99 Entrées. 1921-1960.....	26
100 - 101 Sorties. 1921-1960.....	26
104 - 108 Fiches habitants. [1970-2000].....	27
B. Recensements et autres états de la population.....	27
C. Cartes d'identité.....	27
D. Étrangers.....	27
114 - 117 Registres des étrangers. 1924-1976.....	27
VII. Élections.....	29
120 - 121 Listes des électeurs généraux et communaux. 1954-1958.....	29
VIII. Affaires militaires et guerres.....	30
124 - 125 Dossiers relatifs aux dommages de guerre aux propriétés communales. 1920-1923, 1926, 1928-1929, 1940-1949.....	30
IX. Ordre et sécurité publics.....	31
X. Santé publique.....	32
XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme.....	33
A. Généralités.....	33
B. Travaux aux bâtiments, monuments et installations immobilières diverses.....	33
1. Généralités.....	33
2. Bâtiments affectés aux services administratifs et communaux.....	33
3. Bâtiments scolaires.....	33
4. Bâtiments du culte.....	33
5. Cimetières.....	34
6. Autres biens et installations immobilières (monuments, bancs, etc.).....	34
C. Travaux et inspection de la voirie communale et vicinale (y compris les ponts, les égouts, etc.).....	34
154 - 157 Dossiers relatifs aux travaux d'amélioration. 1957-1969.....	35
D. Travaux et inspection des cours d'eau.....	36
E. Travaux et inspection des bois et forêts.....	36
F. Services d'utilité publique.....	36
1. Distribution d'eau.....	36
2. Distribution d'électricité.....	36
3. Éclairage public.....	37
4. Téléphone.....	37
G. Aménagement du territoire.....	37
H. Protection des monuments et sites.....	37
XII. Culture, sports et divertissements.....	38
182 - 184 Dossiers relatifs à la bibliothèque publique. 1951-1966, 1969-1970.....	38
XIII. Économie.....	39
XIV. Affaires sociales.....	40

XV. Tutelle sur la Commission d'assistance publique.....	41
A. Généralités et personnel.....	41
B. Finances.....	41
197 - 199 Budgets annuels. 1952-1975.....	41
200 - 202 Comptes annuels. 1952-1974, 1976.....	41
C. Exécution des tâches.....	41

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Commune d'Hastière-par-Delà. Dépôt 2023

Période:

1800 - 1976

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.932

Etendue:

- Nombre d'articles: 206.00
- Etendue inventoriée: 3.75 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Producteurs d'archives:

Commune d'Hastière-par-Delà, 1800 - 1976

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Dans le respect de la réglementation en vigueur et sous réserve d'éventuelles modifications, les archives (hormis les registres de la population, des étrangers et de l'état civil) de plus de 30 ans et ne contenant pas de données à caractère personnel sont librement consultables. Dans le cas d'archives de plus de 30 ans et contenant des données à caractère personnel, une autorisation du Collège communal est nécessaire. Cette autorisation n'est plus nécessaire lorsque les archives contenant des données à caractère personnel ont plus de 100 ans.

Les règles spécifiques de consultation des registres de la population et des registres des étrangers sont fixées de la manière suivante : les registres clôturés depuis plus de 120 ans sont librement consultables à des fins généalogiques ou historiques ou à d'autres fins scientifiques tandis que les registres clôturés depuis moins de 120 ans ne sont pas consultables. Seuls des extraits peuvent éventuellement être délivrés moyennant une autorisation écrite du Collège communal et dans le respect de la législation en vigueur.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État. Pour le cas plus particulier des registres de la population et des registres des étrangers, des reproductions peuvent être délivrées pour les seuls registres clôturés depuis plus de 120 ans.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commune de Hastière-par-Delà

HISTORIQUE

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), en vigueur lors de l'annexion par la France (1er octobre 1795), avait instauré des " municipalités de canton ". Entre 1795 et 1800, Hastière-par-Delà dispose d'un agent municipal et d'un adjoint, chargés de l'administration des affaires purement locales. La réunion des agents municipaux à Bouvignes-sur-Meuse, chef-lieu du canton, constitue la municipalité de canton. En application de la loi concernant la division du territoire de la République et l'administration du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Hastière-par-Delà devient une commune à part entière. En 1801, elle est intégrée dans le canton de justice de paix de Beauraing.¹ La commune fait partie du département de Sambre-et-Meuse (1795-1814) puis de la province de Namur ; des arrondissements administratif et judiciaire de Dinant. Hastière-par-Delà relève par ailleurs du canton de milice de Beauraing à partir de 1817, de Mesnil-Saint-Blaise à partir de 1870, et de nouveau de celui de Beauraing à partir de 1913.²

À l'aube de l'indépendance belge, Hastière-par-Delà compte 37 maisons bâties en briques ou en pierres et couvertes d'ardoises. La vie économique y a longtemps été dominée par l'agriculture. Comme à Hastière-Lavaux, les activités touristiques se sont constamment développées.

L'histoire de Hastière-par-Delà est liée à celle de l'abbaye bénédictine. Monument classé, l'abbatiale de Hastière est un des fleurons de la vallée mosane et une des plus belles églises de Belgique.

La population de Hastière-par-Delà évolue comme suit : 146 habitants en 1806, 166 en 1816, 196 en 1830, 212 en 1846, 240 en 1866, 290 en 1900, 333 en 1910, 262 en 1920, 338 en 1930, 386 en 1947 et 382 en 1976 pour une superficie de 242 hectares.

Le 1er janvier 1977, la commune de Hastière-par-Delà est fusionnée avec les communes de Agimont, Blaimont, Hastière-Lavaux, Heer, Hermeton-sur-Meuse et Waulsort pour former l'actuelle commune de Hastière. La fusion forme une entité de 3.952 habitants pour 5.474 hectares et est justifiée en ces termes dans le rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites : " La situation géographique, l'économie des communes, axée principalement sur le tourisme, commandent leur réunion qui ne peut qu'être favorable à leur expansion ".³

1 VRIELINCK S., De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, 3 volumes.

2 Idem.

3 Arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, Moniteur belge, 25 septembre 1975.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités jette les bases de l'organisation municipale. Il fixe également le rôle qu'elles doivent remplir :

" Article 49. Les corps municipaux auront deux espèces de fonctions à remplir ; les unes propres au pouvoir municipal ; les autres, propres à l'administration générale de l'État, et déléguées par elle aux municipalités.

Article 50. Les fonctions propres au pouvoir municipal, sous la surveillance et l'inspection des assemblées administratives, sont : de régir les biens et revenus communs des villes, bourgs, paroisses et communautés ; de régler et d'acquitter celles des dépenses locales qui doivent être payées des deniers communs ; de diriger et de faire exécuter les travaux publics qui sont à la charge de la communauté ; d'administrer les établissements qui appartiennent à la commune, qui sont entretenus de ses deniers, ou qui sont particulièrement destinés à l'usage des citoyens dont elle est composée ; de faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics.

Article 51. Les fonctions propres à l'administration générale, qui peuvent être déléguées aux corps municipaux pour les exercer sous l'autorité des assemblées administratives, sont : la répartition des contributions directes entre les citoyens dont la communauté est composée ; la perception de ces contributions ; le versement de ces contributions dans les caisses du district ou du département ; la direction immédiate des travaux publics dans le ressort de la municipalité ; la régie immédiate des établissements publics destinés à l'utilité générale ; la surveillance et l'agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; l'inspection directe des travaux de réparation ou de reconstructions des églises, presbytères, et autres objets relatifs au service du culte religieux".⁴

Après l'indépendance de la Belgique, la Constitution belge du 7 février 1831 confie les intérêts exclusivement communaux à des conseils communaux élus directement, mais réserve le contrôle de leurs actes au Roi ou au pouvoir législatif, notamment pour empêcher qu'ils ne sortent de leurs attributions ou ne portent atteinte à l'intérêt général. La Constitution confie également aux autorités communales la rédaction des actes de l'état civil et la tenue des registres. Enfin, le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par des lois séparées à l'organisation provinciale et communale.

La loi communale du 30 mars 1836 constitue le fondement du droit communal belge contemporain. Constamment adaptée, certains de ses articles demeurent en vigueur dans la nouvelle loi communale (NLC) de 1988 et dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) de 2004.

ORGANISATION

La manière dont les communes sont organisées est déterminée par la loi

4 Pasiomie, 1re série, t. 1er, Lois françaises, Bruxelles, 1833, p. 66.

communale du 30 mars 1836.

Celle-ci prévoit l'existence d'un corps communal regroupant des conseillers, un bourgmestre et des échevins. Ils forment le Conseil communal. Le bourgmestre et les échevins, dont le mode de désignation a évolué au cours du temps, composent le Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal. À côté de ces fonctions politiques, chaque commune dispose d'un secrétaire et d'un receveur. Les commissaires de police et, dans certaines localités, les gardes champêtres se partagent les attributions en matière de police. Les rapports annuels sur l'administration et la situation des affaires de la commune dressés en exécution de l'article 70 de la loi communale donnent un aperçu de l'organisation de chaque administration communale. Une copie de ces rapports était envoyée au Gouvernement provincial. Enfin, les registres aux délibérations du Conseil communal et du Collège constituent la source par excellence pour décrire l'organisation de la commune et son histoire.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'article L1123-28 du CDLD dispose : " Le collège communal veille à la garde des archives et des titres ; il en dresse les inventaires en double expédition, ainsi que des chartes et autres documents anciens de la commune, et empêche qu'aucune pièce ne soit vendue ou distraite du dépôt ". Cette disposition reprend *mutatis mutandis* les dispositions de l'article 100 de la loi communale de 1836 (devenu l'article 132 de la NLC). Une circulaire ministérielle du 9 janvier 1839 précise que la maison communale est le lieu le plus propre au dépôt des archives communales. La loi du 24 juin 1955 relative aux archives place les archives des communes sous la surveillance de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués. Elles ne peuvent être détruites sans que la commune n'ait obtenu l'autorisation de l'archiviste général du Royaume ou de ses délégués.

La mise en œuvre de ces dispositions et les mesures de sauvegarde ou de gestion des archives sont rarement documentées. Cet aperçu se base donc uniquement sur les dossiers centraux des communes de Hastière-par-Delà et de Hastière constitués par les Archives de l'État à Namur.⁵

La première situation connue est celle brossée par un inventaire des archives communales établi conformément à l'article 100 de la loi communale, et certifié en date du 15 novembre 1840. Cet inventaire relève notamment les budgets et les comptes communaux depuis 1807, les compte du receveur du Bureau de bienfaisance de 1824 à 1838, les registres d'inscription à la milice nationale de 1816 à 1840, des registres d'état civil, ou bien encore les registres d'inscription de la garde civique de 1831 à 1840.

Par une lettre du 30 septembre 1967, un échevin faisant fonction de bourgmestre de Hastière-par-Delà signifie aux Archives générales du Royaume que la commune ne possède pas d'archives attendu que la maison communale

5 ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR, Dossiers centraux, dossier " Commune de Hastière " & dossier " Hastière-par-Delà ".

a été totalement incendiée le 23 août 1914.

Nous disposons du rapport d'inspection des archives communales de Hastière dressé par les Archives de l'État ; l'inspection a été menée par Françoise Jacquet-Ladrier le 6 novembre 1990. À cette date, il est constaté que les conditions matérielles de conservation laissent à désirer, bien que l'espace ne manque pas. Des dossiers et des registres sont déposés sans protection sur des étagères de bois, voire empilés dans des conditionnements inadéquats. Des boîtes et des paquets ne sont pas identifiés et s'ils le sont, c'est par des moyens différents. Il n'existe aucun relevé, même sommaire. Il semble également que des lots d'archives aient été oubliés dans les anciennes maisons communales, alors louées ou aliénées à des particuliers.

En 2013, suite au passage de la SPRL Mahut, la commune sollicite aux Archives de l'État une autorisation d'élimination d'archives. Emmanuel Bodart, chef de service des Archives de l'État à Namur autorise la destruction demandée et fait part de son souhait de se rendre dans les locaux communaux au cours de l'année afin de faire le point sur la situation des archives. En 2014, suite à l'inspection d'Emmanuel Bodart, la directrice générale de la commune de Hastière adresse une nouvelle demande d'autorisation d'élimination de documents, autorisation délivrée en date du 31 janvier 2014. De cette visite, il ressort que le local au sous-sol de la maison communale n'est pas idéal pour la conservation de documents, au contraire du local aménagé dans une annexe. La possibilité d'un dépôt des archives des anciennes communes aux Archives de l'État à Namur est également envisagée lors de cette visite.

En vue de valoriser son patrimoine communal et de garantir sa pérennité, la commune de Hastière a signé, en date du 31 janvier 2020, une convention de partenariat avec les Archives de l'État. Celle-ci charge l'équipe du projet " Archives locales de Wallonie " de préparer le dépôt des fonds communaux antérieurs à la fusion en procédant à un tri et en rédigeant les inventaires. C'est également dans le cadre de cette collaboration que des archives postérieures à 1976 sans plus d'utilité administrative ou juridique et sans intérêt historique ont été détruites en parfaite concertation avec les différents services communaux et avec l'autorisation du délégué de l'Archiviste général du Royaume.

ACQUISITION

Les archives ont été déposées par la commune de Hastière. Le dépôt a été inscrit au registre des acquisitions des Archives de l'État à Namur le 17 juillet 2023 sous le n° 2023/18.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives décrites dans cet inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités de la commune de Hastière-par-Delà entre 1888 et 1976. Les documents antérieurs à la Seconde Guerre mondiale sont cependant fort peu nombreux. Parmi les documents les plus anciens, le fonds contient une matrice cadastrale (voir le n° 87) un dossier relatif aux modifications de voirie (n° 149) ainsi que des pièces relatives à la création d'une place publique (n° 150). Le fonds contient également les registres aux délibérations du Conseil communal de 1915 à 1976 et ceux du Collège échevinal de 1923 à 1972, ainsi que les registres de population de 1921 jusqu'en 1970.

Procédons par grandes séries d'archives :

CONSEIL COMMUNAL ET COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS

On appelle Collège des bourgmestre et échevins ou Collège échevinal la réunion des bourgmestre et échevins chargés de l'administration de chaque commune. Le bourgmestre et les échevins, agissant ensemble et indivisément, procèdent par voie de délibération. Ils constituent un corps délibérant du pouvoir exécutif et non pas un pouvoir délibérant législatif, tel que l'est le Conseil communal. Les actes posés par le Collège ne font généralement qu'administrer, exécuter ou appliquer les lois et règlements à des cas particuliers ou à des individus déterminés, sauf le droit de réglementation résultant d'une délégation. Toutes les décisions importantes prises par le Collège et les délibérations du Conseil sont consignées dans deux séries de registres. Ces registres aux délibérations permettent normalement de suivre l'évolution de la politique locale et la gestion des affaires communales, depuis les premières années du XIXe siècle jusqu'à nos jours.

FINANCES ET FISCALITÉ

Les finances communales occupent une part importante de l'activité de l'administration et constituent un élément particulièrement important des archives. Chaque année un budget est établi par le Collège, mis à l'approbation du Conseil et soumis à l'autorité de tutelle. Par la suite, une comptabilité précise des dépenses et des recettes est tenue par le receveur communal. Toutes les initiatives et les activités menées par les autorités communales se retrouvent dans ces dossiers. Le moindre engagement financier donne lieu à des contrats, factures et mandats de paiement de toute nature. Les pièces justificatives aux comptes ne sont toutefois pas toutes conservées et pour les périodes récentes, un tri est opéré par l'archiviste, qui ne conserve finalement que les dossiers les plus significatifs et une année type par législature, permettant au chercheur d'évaluer correctement l'évolution à long terme des

finances communales.

Si la gestion financière nous renseigne sur tous les aspects des activités communales, elle génère aussi de nombreux documents très utiles pour connaître les personnes qui habitent la localité. L'administration perçoit en effet sur les habitants des taxes et des impôts divers. Elle tient à cet effet des rôles de contribuables, qui complètent les informations individuelles reprises dans les registres de la population. Les propriétés foncières sont également taxées et chaque commune dispose de registres et de plans cadastraux, déposés par les services du Cadastre, qui donnent une idée fort précise de l'organisation de l'espace et de la structure de la propriété immobilière. On peut suivre par ce biais l'histoire d'une habitation ou d'un terrain au cours des ans et en connaître les propriétaires successifs.

PATRIMOINE

Le patrimoine communal se compose de nombreux biens immobiliers divers. Il existe donc dans les archives d'importants dossiers relatifs à l'acquisition, à l'échange, à l'expropriation ou à la vente de biens communaux ou encore de dossiers constitués dans le cadre des ventes de coupes de bois. En règle générale, les principaux édifices du village sont aussi propriété communale : l'église, le presbytère, l'école et le cimetière nécessitent ainsi un coûteux entretien et des travaux réguliers que l'on peut suivre d'année en année à l'aide des dossiers constitués et conservés par l'administration.

ÉTAT CIVIL

L'état civil a été institué en France par décret du 20 septembre 1792. À partir de cette date, dans chaque commune, l'officier de l'état civil consigne dans des registres distincts tenus en double les naissances, les mariages et les décès intervenus sur le territoire communal au cours de l'année. Il tient aussi un registre pour les publications de mariages. L'officier de l'état civil clôture ses registres en fin d'année et transmet un exemplaire au greffe du tribunal de première instance de l'arrondissement, avec le registre aux publications de mariages, tenus en un unique exemplaire. L'exemplaire communal est encore aujourd'hui conservé par la commune afin d'éviter la présence dans le même bâtiment des deux exemplaires.

POPULATION

Depuis 1847, les communes doivent tenir un répertoire de l'ensemble des habitants ayant leur résidence habituelle dans la commune. Ces registres de population, actes authentiques et publics renouvelés après chaque recensement décennal, rendent compte de la composition de chaque famille, de l'identité des individus et des mouvements qui interviennent, tels qu'arrivées dans la commune, départs, naissances, mariages ou décès. Dans le fonctionnement journalier de l'administration communale, ces registres

servent à l'établissement des travaux de statistique (pour les opérations de recensement et l'établissement des mouvements annuels d'émigration et d'immigration), à la révision des listes électorales (pour les chambres, le conseil provincial, le conseil communal, les conseils de prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail), à l'organisation de la police (pour les recherches sur l'identité des délinquants), de la milice et de la garde civique (le service de la garde civique est dû par celui qui a une résidence réelle), à la détermination du domicile de secours des indigents et des enfants qui ont droit à l'instruction gratuite, à la participation à l'affouage, etc.

Pour l'historien, ces registres sont d'un grand intérêt pour toutes les données socioéconomiques et démographiques qu'ils renferment (avec les nom et prénoms, le lieu et la date de naissance, l'état civil, le domicile légal, la profession, la fonction ou la position, la nationalité et des renseignements relatifs à la milice, à la garde civique ou encore au casier judiciaire).

La tenue des registres de population rentre dans les tâches de l'administration générale de la commune, donc dans les attributions du Collège communal. Aux termes de l'article 1er de l'arrêté royal du 30 décembre 1900, c'est désormais l'officier de l'état civil qui est chargé de faire observer exactement tout ce qui concerne leur tenue. Les registres obligatoires sont le registre principal, les registres d'entrée et de sortie des habitants. Enfin, les règlements imposent la confection d'un index ou répertoire des noms des habitants. Depuis le début des années 1980, les registres de population tendent à disparaître au profit de bases de données informatiques établies en connexion avec le registre national des personnes physiques.

ÉLECTIONS

C'est au niveau communal que sont constituées les listes des électeurs pouvant participer aux scrutins nationaux, provinciaux ou communaux. L'administration conserve ainsi des dossiers concernant les personnes éligibles et les candidats, les électeurs, le déroulement des différentes élections et généralement les résultats des élections communales, ainsi que l'installation des nouveaux conseils et collèges communaux. La teneur des listes électorales varie dans le temps en fonction de la législation en vigueur. Les listes d'électeurs sont vérifiées et modifiées périodiquement en fonction des revenus déclarés des habitants et, plus tard, sur base de leur domicile légal, de leur citoyenneté belge ou européenne, et d'éventuelles restrictions temporaires de leurs droits politiques, dues à une condamnation judiciaire ou à une incapacité mentale. La révision des listes électorales donne souvent lieu à des contestations, qui sont soumises aux cours et tribunaux.

AFFAIRES MILITAIRES

C'est sur base des registres de l'état civil et de population que sont établis les registres de milice et les dossiers qui les accompagnent. Jusqu'à la suspension du service militaire obligatoire en 1994, on dressait chaque année la liste des jeunes hommes en âge d'être appelés. Selon les époques, ces candidats

miliciens pouvaient échapper au service militaire en fonction d'un tirage au sort favorable, d'une exemption pour cause physique ou d'une objection de conscience. Des motifs divers permettaient aussi d'obtenir un sursis et de retarder l'enrôlement. Les dossiers constitués à cet effet sont généralement conservés, mais il faut souligner qu'ils peuvent faire largement double emploi avec ceux qui existent au niveau provincial ou national.

TRAVAUX PUBLICS

La commune s'occupe de tout ce qui concerne l'infrastructure, les voiries ou les bâtiments publics communaux soit en tant que principal maître d'œuvre de certains projets, soit en tant qu'associée aux travaux menés par les autorités provinciales, nationales et plus tard régionales. L'établissement de la distribution d'eau potable, l'électrification des campagnes et l'installation progressive du téléphone ou de la télédistribution constituent une vaste entreprise qui modifie considérablement l'existence des populations rurales.

BIENFAISANCE OU ASSISTANCE PUBLIQUE

Dès le début du XIXe siècle, un Bureau de bienfaisance est institué dans chaque commune. Il s'occupe de soulager les habitants les plus pauvres et prend en charge certains frais récurrents comme ceux liés à la scolarisation des enfants, aux soins médicaux, aux domiciles de secours, à l'internement de déficients mentaux ou encore à l'éducation d'orphelins dans des établissements spécialisés, situés en général en dehors de la commune. Certains de ces organismes bénéficient des largesses de bienfaiteurs et sont en mesure de créer sur le territoire communal une œuvre de bienfaisance spécifique, principalement un home pour personnes âgées. Les autorités communales exercent une tutelle étroite sur les budgets et les comptes des institutions de bienfaisance et en contrôlent l'essentiel des activités. Aux bureaux créés en 1800 succèdent les commissions d'assistance publiques (CAP) en 1925, puis les centres publics d'aide sociale (CPAS) en 1977, devenus centres publics d'action sociale en 2004.

LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

Toutes les pièces sont en français.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le tri a été effectué conformément aux directives suivantes :
MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 1 : *État civil, population, milice, finances*. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 1988 (Miscellanea Archivistica Studia, 1).

MARÉCHAL Griet, *Conservation et destruction des archives communales. Directives et recommandations*, t. 2 et 3. Bruxelles : Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, 2005 (Miscellanea Archivistica Manuale, 52 et 53).

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds est clos et la plupart des documents sont désormais conservés aux Archives de l'État. Les principales exceptions sont les permis d'urbanisme, les registres de l'état civil et les atlas des cours d'eau non navigables ni flottables et des chemins vicinaux. Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie. ⁶L'absence de dépôt s'explique, d'une part, par l'utilité administrative pour les services communaux et, d'autre part, par l'existence d'un double de l'état civil (exemplaire venant du greffe du tribunal de première instance) et des permis de bâtir (exemplaire venant de l'Administration de l'Urbanisme) aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives de la commune étaient partiellement classées selon le système de classification décimale universelle (CDU). Ce type de catalogage ne convient cependant pas pour les archives définitives pour les raisons suivantes : Ce classement par sujet a un caractère artificiel. Outre le fait qu'il soit subjectif (choisir un seul élément du contenu est une opération souvent hasardeuse), ce catalogage effectué à posteriori est distinct de l'organisation initiale des archives, organisation reflétant le fonctionnement des services. Ce classement est contraire au principe de respect de la structure du fonds d'archives, de l'ordre organique résultant du traitement administratif. ⁷Ainsi par exemple, pour les archives relatives aux bâtiments communaux servant à l'enseignement, ces dossiers ont-ils initialement été produits et traités par le service communal des travaux ou le service communal en charge de l'enseignement ? Il n'est plus possible de le dire et nous avons dû faire des choix de manière arbitraire. L'authenticité et l'intégrité des dossiers tels qu'initialement constitués ne pourront plus être établies avec certitude. Les descriptions contenues dans ce type de classement ont un caractère peu détaillé qui ne répond en aucun cas aux normes archivistiques internationales en vigueur pour la réalisation d'instruments de recherche (principalement la norme ISAD(G)). Ainsi, les dates extrêmes des dossiers étaient-elles rarement indiquées.

Les archives n'ont fait l'objet d'aucun tri préalable à leur classement.

6 Ces deux derniers documents sont du reste désormais consultables sur le Géoportail de la Wallonie : <http://geoportail.wallonie.be>.

7 En archivistique, la règle suivante est fondamentale : les dossiers (qui constituent en général une unité archivistique) sont uniquement constitués par le producteur d'archives, et non pas par l'archiviste. Dans le cas présent, il n'est généralement pas possible de déterminer si les dossiers ont été constitués par les services communaux ou a posteriori, lors de leur " archivage ", par une personne étrangère au service.

Ainsi a-t-il été indispensable de reclasser l'ensemble des documents en utilisant le cadre de classement repris dans la publication de Guy Gadeyne.

⁸Les principales subdivisions de ce cadre sont les suivantes :

I. Généralités

II. Organisation et personnel

III. Patrimoine

IV. Finances et fiscalité

V. État civil

VI. Population

VII. Élections

VIII. Affaires militaires et guerres

IX. Ordre et sécurité publics

X. Santé publique

XI. Travaux publics, services d'utilité publique, aménagement du territoire et urbanisme

XII. Enseignement

XIII. Culture, sports et divertissements

XIV. Vie économique

XV. Affaires sociales et réglementation du travail

XVI. Bureau de bienfaisance et Commission d'assistance publique

XVII. Relations avec les cultes reconnus

Les rubriques ont été adaptées au fonds d'archives selon les besoins spécifiques. Sous une sous-rubrique, les différentes descriptions archivistiques ont été classées dans l'ordre chronologique.

8 GADEYNE G., Cadre de classement pour les archives communales statiques non structurées (1795 - ca 1977), Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica, Manuale 18).

Description des séries et des éléments

I. GÉNÉRALITÉS

*1 - 3 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL.
1915-1976.*

- | | | |
|---|---|----------|
| 1 | 27 janvier 1915 - 23 mai 1922. | 1 volume |
| 2 | 26 juillet 1922 - 2 décembre 1952. | 1 volume |
| 3 | 9 janvier 1953 - 6 décembre 1976. | 1 volume |
| 4 | Registre aux délibérations du Collège échevinal. 19 novembre 1923 - 22 décembre 1972. | 1 volume |
| 5 | Registre-indicateur de la correspondance sortante. 3 janvier 1935 - 22 août 1939. | 1 volume |

II. ORGANISATION ET PERSONNEL

- 6 - 11 DOSSIERS INDIVIDUELS DU PERSONNEL. 1923, 1945-1976.
6 Albert Collignon, garde champêtre. 1923, 1946-1959, 1964-1968.
1 chemise
- 7 Auguste Aigret, secrétaire communal. 1945-1950, 1955, 1958,
1964, 1973.
1 chemise
- 8 Yvonne Colot, employée au ravitaillement. 1947-1948.
1 chemise
- 9 Eugène Minet, garde champêtre auxiliaire et cantonnier-fossoyeur.
1959-1976.
1 chemise
- 10 - 11 BIBLIOTHÉCAIRES. 1960-1962, 1965-1976.
10 Fernand Grégoire. 1960-1962, 1965.
1 chemise
- 11 Charles Durenne. 1965-1976.
1 chemise
- 12 Arrêté du gouverneur autorisant Émile Binet à reprendre ses
fonctions de receveur communal. 7 décembre 1940.
1 pièce
- 13 États justificatifs détaillés des suppléments communaux de
traitements payés au personnel enseignant. 1957-1959.
1 chemise
- 14 Dossier relatif à la délimitation des zones agricoles et forestières de
la commune. 1967-1968, 1973-1975.
1 chemise

III. PATRIMOINE

- 15** *15 - 16 DOSSIERS RELATIFS AUX ACQUISITIONS. 1919, 1965-1968.*
Parcelles cadastrées section A, n° 85A, 85B2, 85C et 85C2, pour l'érection de locaux scolaires. 1919.
1 chemise
- 16** Parcelle cadastrée section A, n° 371E, pour l'agrandissement du cimetière. 1965-1968.
1 chemise
- 17 - 22 DOSSIERS RELATIFS À L'ACQUISITION D'EMPRISES. 1924-1970.*
- 17** 17 - 18 CHEMIN N° 1. 1924, 1926-1927, 1940-1952, 1957.
1924, 1926-1927.
1 chemise
- 18** 1940-1952, 1957.
1 liasse
- 19** Chemins n° 1, 5, 7 et 15. 1931-1932.
1 chemise
- 20** Chemins n° 1, 1bis et 7. 1958-1959, 1961-1962, 1964.
1 chemise
- 21** Chemin n° 5. 1960-1961, 1966, 1968-1969.
1 chemise
- 22** Chemin n° 14. 1969-1970.
1 chemise
- 23 - 28 DOSSIERS RELATIFS AUX VENTES DE BOIS, TAILLIS ET FUTAIES. 1921-1947, 1951-1976.*
- 23** 1921-1929.
1 chemise
- 24** 1930-1939.
1 chemise
- 25** 1940-1947.
1 chemise
- 26** 1951-1959.

		1 chemise
27	1960-1969.	1 chemise
28	1970-1976.	1 chemise
29	Dossier relatif aux locations du droit de chasse. 1922, 1927, 1932, 1938-1939, 1953.	1 chemise
30	Arrêté de la Députation permanente relatif à la location publique de terrains communaux dits " Trieux ". 6 janvier 1928.	1 pièce
31	Sommier des immeubles et des fermages. 1945-1979.	1 cahier
	<i>32 - 34 DOSSIERS RELATIFS AUX ALIÉNATIONS. 1958-1960, 1966-1967.</i>	
32	Parcelle cadastrée section A, n° 460 et 464A. 1958.	1 chemise
33	Parcelle cadastrée section A, n° 409. 1958-1960.	1 chemise
34	Deux parcelles, à l'État, pour les travaux d'aménagement de la route de l'État n° 515. 1966-1967.	1 chemise
35	Actes d'acquisition d'immeuble. 1964.	1 chemise
36	Dossier relatif à la désaffectation d'une partie du cimetière communal pour la vendre à l'État afin de permettre l'exécution des travaux de reconstruction du pont. 1966-1967.	1 chemise

IV. FINANCES ET FISCALITÉ

A. COMPTABILITÉ DU SECRÉTARIAT

37	37 - 39 BUDGETS ANNUELS. 1952-1968, 1970-1976. 1952-1959.	1 liasse
38	1960-1968.	1 liasse
39	1970-1976.	1 liasse
40	Appendices au budget communal de 1920. 1920.	1 chemise
41	Dossier relatif aux emprunts. 1928, 1954-1975.	1 chemise
42	Dossier relatif au calcul de la superficie de la voirie pour la répartition du fonds des communes. 1949-1976.	1 chemise
43	Modifications budgétaires. 1955, 1957-1961, 1963-1964.	1 chemise
44	Relevé des créances. 1967.	1 pièce

B. COMPTABILITÉ DU RECEVEUR

45	45 - 47 COMPTES ANNUELS. 1952-1976. 1952-1959.	1 liasse
46	1960-1969.	1 liasse
47	1970-1976.	1 liasse
48	48 - 52 PIÈCES JUSTIFICATIVES AUX COMPTES. 1956, 1962, 1968, 1974, 1976. 1956.	

		1 liasse
49	1962.	1 liasse
50	1968.	1 liasse
51	1974.	1 liasse
52	1976.	1 liasse
53	Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal relatif à l'admission au compte de 1926 des dépenses d'hygiène. 1er juillet 1927.	1 pièce
54	54 - 75 GRANDS-LIVRES DES RECETTES ET DES DÉPENSES. 1952-1955, 1957-1961, 1963-1967, 1969-1976. 1952.	1 chemise
55	1953.	1 chemise
56	1954.	1 chemise
57	1955.	1 chemise
58	1957.	1 chemise
59	1958.	1 chemise
60	1959.	1 chemise
61	1960.	1 chemise
62	1961.	1 chemise

63	1963.	1 chemise
64	1964.	1 chemise
65	1965.	1 chemise
66	1966.	1 chemise
67	1967.	1 chemise
68	1969.	1 chemise
69	1970.	1 chemise
70	1971.	1 chemise
71	1972.	1 cahier
72	1973.	1 cahier
73	1974.	1 cahier
74	1975.	1 cahier
75	1976.	1 cahier

C. IMPOSITIONS ET TAXES COMMUNALES

76	76 - 80 DOSSIERS RELATIFS AUX TAXES COMMUNALES. 1950-1976. Séjours. 1950-1976.	1 chemise
77	Personnel occupé. 1952-1958, 1962-1963.	

		1 chemise
78	Force motrice. 1953-1958, 1960-1963, 1967-1976.	1 chemise
79	Lits et chambres donnés en location. 25 mars 1958, 21 octobre 1976.	2 pièces
80	Enlèvement des immondices. 1967-1968, 1970, 1972-1974, 1976.	1 chemise
81	81 - 84 RÔLES DE TAXES COMMUNALES. 1951-1960, 1962-1975. Personnel occupé. 1951-1959, 1962-1972, 1974.	1 chemise
82	Force motrice. 1951-1955, 1957-1959, 1962-1972, 1974.	1 chemise
83	Force motrice et personnel occupé. 1960.	1 pièce
84	Enlèvement des résidus ménagers. 1967-1973, 1975.	1 chemise
85	Registre indicatif des propriétaires de chiens porteurs de la médaille. [1re moitié XXe siècle].	1 cahier
86	États des sommes revenant à la commune dans le montant des impôts directs et des taxes y assimilées recouvrés. 1952.	1 chemise
87	<i>D. DÉPÔT DE L'ADMINISTRATION DU CADASTRE</i> Matrice cadastrale. [1834-1920].	1 volume
88	Statistiques des bâtiments construits, transformés, détruits ou démolis. 1976.	2 pièces

- 89** V. ÉTAT CIVIL
Registre aux actes de naturalité. 1917, 1921-1922. 1 chemise
- 90** *90 - 91 DOSSIERS RELATIFS AUX CONCESSIONS DE SÉPULTURE.*
1919-1976.
1919-1949. 1 chemise
- 91** 1950-1976. 1 chemise

VI. POPULATION

A. REGISTRES ET MOUVEMENTS DE LA POPULATION

92	92 - 95 REGISTRES DE LA POPULATION. 1921-1970. 1921-1930.	1 volume
93	1931-1947.	1 volume
94	1948-1960.	1 volume
95	1961-1970.	1 volume
96	96 - 97 INDEX DES REGISTRES DE LA POPULATION. 1921-1930, 1961-1970. 1921-1930.	1 volume
97	1961-1970.	1 cahier
98	98 - 102 REGISTRES DES ENTRÉES ET SORTIES. 1921-1976. 98 - 99 <i>ENTRÉES</i> . 1921-1960. 1921-1940.	1 volume
99	1941-1960.	1 cahier
100	100 - 101 <i>SORTIES</i> . 1921-1960. 1921-1940.	1 volume
101	1941-1960.	1 cahier
102	Entrées et sorties. 1961-1976.	1 volume

-
- | | | |
|-----|--|-----------|
| 103 | Registre des naissances et des décès survenus dans une autre commune. 1955-1977. | 1 cahier |
| 104 | 104 - 108 FICHES HABITANTS. [1970-2000].
A - C. | 1 fichier |
| 105 | D - F. | 1 fichier |
| 106 | H - L. | 1 fichier |
| 107 | M - R. | 1 fichier |
| 108 | S - V. | 1 fichier |
| 109 | Fiches rues. [1970-2000]. | 1 fichier |
| 110 | Statistiques relatives aux mouvements de la population. 1976. | 1 chemise |
| 111 | <i>B. RECENSEMENTS ET AUTRES ÉTATS DE LA POPULATION</i>
Liste inventaire relative au recensement général de la population et du logement au 31 décembre 1961. 1962. | 1 pièce |
| 112 | <i>C. CARTES D'IDENTITÉ</i>
Cartes d'identité. [1950-1976]. | 1 chemise |
| 113 | Registre de délivrance des cartes d'identité. 1952-1968. | 1 cahier |
| 114 | <i>D. ÉTRANGERS</i>
114 - 117 REGISTRES DES ÉTRANGERS. 1924-1976.
1924-1929. | 1 cahier |

115	1930-1933.	1 cahier
116	1934-1964.	1 chemise
117	1965-1976.	1 volume
118	Cartes d'identité. [1960-1976].	1 chemise

-
- 119** VII. ÉLECTIONS
Pièces relatives aux élections communales. 1926, 1930, 1964.
1 chemise
- 120 - 121 LISTES DES ÉLECTEURS GÉNÉRAUX ET COMMUNAUX.
1954-1958.*
- 120** 1954-1956.
1 cahier
- 121** 1956-1958.
1 cahier
- 122** Liste des électeurs généraux, provinciaux et communaux. 1976-
1978.
1 cahier
- 123** Relevé des vingt électeurs les plus jeunes de la section unique de
la commune qui auront l'âge de quarante ans au jour de l'élection
du 10 octobre 1976. 25 août 1976.
1 pièce

VIII. AFFAIRES MILITAIRES ET GUERRES

124 - 125 DOSSIERS RELATIFS AUX DOMMAGES DE GUERRE AUX PROPRIÉTÉS COMMUNALES. 1920-1923, 1926, 1928-1929, 1940-1949.

- 124 Première Guerre mondiale. 1920-1923, 1926, 1928-1929. 1 chemise
- 125 Seconde Guerre mondiale. 1940-1949. 1 chemise
- 126 Dossier relatif aux dommages de guerre aux propriétés de particuliers. 1940-1941. 1 chemise
- 127 Inventaires périodiques des cartes de ravitaillement. 1951-1970. 1 chemise
- 128 État nominatif des habitants de la commune qui ont accepté les indemnités fixées pour les prestations qu'ils ont fournies et ceux qui n'ont pas répondu à la notification du taux des indemnités qui leur ont été allouées. 1967. 1 pièce

IX. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS

- 129 Registre aux condamnations judiciaires. [1920-1960]. 1 cahier
- 130 Dossier relatif à l'organisation des secours en cas d'incendie. 1932, 1936-1939, 1949-1959, 1964-1976. 1 chemise

- 131** X. SANTÉ PUBLIQUE
Dossier relatif à l'enlèvement des immondices. 1952-1954, 1969, 1971.
1 chemise
- 132** Dossier relatif à la vaccination antipoliomyélitique. 1955, 1958.
1 chemise
- 133** Dossier relatif à l'usage d'une partie d'un chemin de contre-halage par la SA des Briqueteries de Waulsort. 1962-1963.
1 chemise

XI. TRAVAUX PUBLICS, SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE,
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

A. GÉNÉRALITÉS

- 134 Règlement de police sur les bâtisses et la voirie. 1920-1921.
1 chemise

B. TRAVAUX AUX BÂTIMENTS, MONUMENTS ET INSTALLATIONS
IMMOBILIÈRES DIVERSES

1. GÉNÉRALITÉS

Consulter les n° 124-125.

2. BÂTIMENTS AFFECTÉS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS ET
COMMUNAUX

- 135 Dossier relatif au projet de travaux de construction de bâtiments
communaux le long de la rue des Gaux. 1920-1921, 1924.
1 chemise

- 136 Dossier relatif aux travaux d'installation électrique dans les
bâtiments communaux. 1928-1929.
1 chemise

- 137 Dossier relatif aux travaux de restauration de la salle communale
et de l'école. 1947-1956.
1 chemise

3. BÂTIMENTS SCOLAIRES

- 138 Dossier relatif aux travaux de reconstruction des locaux scolaires
dévastés pendant la guerre. 1921, 1924-1929.
1 chemise

- 139 Dossier relatif aux travaux de restauration de la maison de
l'instituteur. 1943-1945, 1949-1951, 1954, 1957-1958.
1 liasse

- 140 Dossier relatif aux travaux d'aménagement du bloc sanitaire. 1965-
1970.
1 liasse

4. BÂTIMENTS DU CULTE

- 141 Pièces relatives aux travaux de restauration de l'église Notre-
Dame. 1952, 1954-1955, 1957-1958.

-
- 1 chemise
- 142 Pièces relatives aux travaux de restauration de la toiture réalisés à l'église Saint-Pierre. 1973-1974.
2 pièces
5. CIMETIÈRES
- 143 Dossier relatif à l'établissement d'un cimetière militaire par l'autorité allemande. 1921.
1 chemise
- 144 Dossier relatif aux travaux de réfection du mur du cimetière. 1938.
1 chemise
- 145 Dossier relatif aux travaux d'extension et d'aménagement du cimetière. 1965-1969.
1 chemise
- 146 Dossier relatif aux travaux de construction d'un mur de clôture au cimetière. 1967-1969.
1 chemise
6. AUTRES BIENS ET INSTALLATIONS IMMOBILIÈRES (MONUMENTS, BANCS, ETC.)
- 147 Dossier relatif aux travaux de construction d'un centre de délasserement en bordure de Meuse. 1955-1961.
1 liasse
- 148 Dossier relatif à l'installation d'un embarcadère pour bateaux touristiques, à 50 mètres environ en aval du pont d'Hastière, en rive droite. 1968, 1970, 1972.
1 chemise
- C. TRAVAUX ET INSPECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE ET VICINALE (Y COMPRIS LES PONTS, LES ÉGOUTS, ETC.)*
- 149 Dossier relatif aux modifications de voirie. 1888, 1905, 1911, 1913, 1921, 1926-1927, 1929.
1 chemise
- 150 Pièces relatives à la création d'une place publique. 14 novembre 1890.
2 pièces
- 151 Dossier relatif aux projets de reprises du chemin de contre-halage par la commune. 1920, 1967-1968, 1970, 1976.

		1 chemise
152	Dossier relatif aux raccordements à l'égout. 1929, 1931-1934, 1937-1939.	1 chemise
153	Pièces relatives à l'établissement de deux conduites d'évacuation dans le 2e bief de la Meuse, des eaux superficielles à provenir du chemin n° 1. 1942.	2 pièces
154	154 - 157 DOSSIERS RELATIFS AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION. 1957-1969. Place communale, d'une section du chemin n° 4 et du chemin n° 14. 1957.	2 pièces
155	Chemin n° 1. 1958.	1 chemise
156	Chemin n° 7. 1958-1959.	1 chemise
157	Chemin n° 5. 1966-1969.	1 chemise
158	Dossier relatif aux travaux d'entretien du chemin de contre-halage. 1964, 1966-1968, 1970, 1974.	1 chemise
159	Dossier relatif aux travaux de reconstruction du pont de Hastière. 1965-1970.	1 chemise
160	Dossier relatif à l'incorporation à la voirie communale de deux chemins privés, en prolongement du chemin n° 5. 1968-1972, 1978.	1 chemise
161	Dossier relatif à la suppression du sentier joignant le chemin n° 14 au sentier qui réunit le chemin de contre-halage au chemin n° 4. 1969-1970.	4 pièces
162	Dossier relatif au projet de travaux de canalisation de voirie dans la rue des Prés. 1974-1975.	1 chemise

D. TRAVAUX ET INSPECTION DES COURS D'EAU

163 Pièces relatives au déclassement de l'ancien bras de la Meuse dénommé l'Hermeton. 18 octobre 1929. 2 pièces

164 Dossier relatif aux tableaux descriptifs et aux plans de détail des cours d'eau non navigables. 1954, 1956-1957, 1969. 1 chemise

E. TRAVAUX ET INSPECTION DES BOIS ET FORÊTS

165 Dossier relatif aux travaux forestiers. 1921-1967. 1 chemise

F. SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE

1. DISTRIBUTION D'EAU

166 Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau. 1950-1955. 1 chemise

167 Dossier relatif à la convention conclue entre la commune de Hastière-par-Delà et celle de Blaimont pour la cession à la première citée de l'excédent d'eau potable de la source alimentant la seconde citée. 1951-1955, 1962, 1969. 1 chemise

168 Dossier relatif aux travaux d'extension et de raccordement du réseau. 1965-1976. 1 chemise

169 Dossier relatif aux travaux de forage d'un puits d'exploitation. 1973-1976. 1 chemise

170 Dossier relatif aux travaux de renforcement des installations. 1975-1976. 1 chemise

2. DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

171 Dossier relatif à la SA Centrale électrique de l'Entre-Sambre-et-Meuse à Auvelais. 1925- 1966. 1 chemise

172 Dossier relatif à la participation à l'Association intercommunale

-
- namuroise d'électricité (INEL). 1956, 1965. 1 chemise
- 173 Dossier relatif aux travaux d'établissement d'une ligne à haute tension, de Hastière à Pondrôme, par la Société d'électricité de Sambre-et-Meuse, des Ardennes et du Luxembourg (ESMALUX). 1965-1966. 1 liasse
- 174 3. ÉCLAIRAGE PUBLIC
Dossier relatif aux travaux d'aménagement du réseau. 1952-1953, 1970. 1 chemise
- 175 4. TÉLÉPHONE
Dossier relatif aux installations téléphoniques réalisées par la Régie des télégraphes et des téléphones (RTT). 1950, 1957-1958, 1976. 1 chemise
- 176 *G. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE*
Dossier relatif aux demandes de petites transformations, constructions et d'alignements de voiries. 1925, 1928, 1931-1936. 1 chemise
- 177 Questionnaire relatif au plan de secteur Dinant-Ciney-Rochefort. 1967. 1 pièce
- 178 *H. PROTECTION DES MONUMENTS ET SITES*
Pièces relatives à la demande de classement de deux rives de la Meuse, depuis la frontière française jusqu'à Waulsort. 7 octobre 1931. 2 pièces
- 179 Pièces relatives au classement de l'église Saint-Pierre. 14 avril 1942, 2 mai 1942. 2 pièces

XII. CULTURE, SPORTS ET DIVERTISSEMENTS

- 180** Dossier relatif au camping communal. 1944, 1946-1948.
1 chemise
- 181** Dossier relatif à la plaine de jeux. 1949, 1954, 1958-1961, 1971.
1 chemise
- 182 - 184 DOSSIERS RELATIFS À LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE.
1951-1966, 1969-1970.*
- 182** Budgets annuels. 1951-1964.
1 chemise
- 183** Comptes annuels. 1952-1964.
1 chemise
- 184** Reconnaissance par l'État. 1965-1966, 1969-1970.
1 chemise

-
- 185** XIII. ÉCONOMIE
Recensements agricoles et horticoles. 1949, 1951-1958, 1960-1965, 1969, 1972.
1 liasse
- 186** Dossier relatif aux recensements généraux de l'agriculture et des forêts. [1950], 1959, 1969-1970.
1 chemise
- 187** Recensements des emblavures d'hiver et du bétail. 1953, 1956-1963.
1 chemise
- 188** Dossier relatif aux dégâts agricoles. 1956-1957, 1965.
4 pièces
- 189** Registre de l'artisanat. [1958-1969].
1 volume
- 190** Dossier relatif au repos hebdomadaire dans l'artisanat et le commerce. 1961-1968.
1 chemise
- 191** Attestations d'activité. 1966.
1 chemise

XIV. AFFAIRES SOCIALES

- 192** Dossier relatif aux demandes de prime provinciale de naissance.
1958-1976. 1 chemise
- 193** Dossier relatif à la mise au travail des chômeurs. 1959-1961.
1 chemise
- 194** Dossier relatif aux pensions de vieillesse. 1965-1976.
1 chemise

XV. TUTELLE SUR LA COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. GÉNÉRALITÉS ET PERSONNEL

195 Dossier relatif à la nomination des membres. 1925, 1930-1932, 1936, 1947, 1953. 1 chemise

196 Correspondance générale. 1932-1941. 1 chemise

B. FINANCES

197 197 - 199 BUDGETS ANNUELS. 1952-1975. 1952-1959. 1 liasse

198 1960-1969. 1 liasse

199 1970-1975. 1 liasse

200 200 - 202 COMPTES ANNUELS. 1952-1974, 1976. 1952-1959. 1 liasse

201 1960-1969. 1 liasse

202 1970-1974, 1976. 1 liasse

203 Pièces justificatives aux comptes. 1936-1937, 1953, 1955, 1957-1959. 1 chemise

204 Compte de fin de gestion rendu par les héritiers d'Antoine Lespagne, receveur. 1932. 1 pièce

C. EXÉCUTION DES TÂCHES

205 Dossier relatif à la prise en charge des frais d'entretien des domiciles de secours. 1938, 1947, 1949-1953, 1955, 1968-1970. 1 chemise

206

Dossier relatif aux allocations complémentaires de vieillesse
allouées aux estropiés et mutilés. 1950-1969.

1 chemise